



MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET SOLIDAIRE

RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE **DE METZ EN MATIÈRE** **DE DÉVELOPPEMENT** **DURABLE**



ÉDITO

Conformément à l'engagement pris dans notre Agenda 21, un dispositif de suivi-évaluation a été élaboré sous la direction de mon adjoint en charge de l'Ecologie Urbaine, René Darbois.

Ce tableau de bord du développement durable, conçu avec les contributions de l'ensemble des services municipaux, répond à plusieurs objectifs :

- Présenter de manière transparente et régulière les résultats obtenus ;
- Mesurer les progrès réalisés et les efforts qui restent à mener dans le cadre de l'Agenda 21 ;
- Améliorer de manière continue notre démarche de développement durable.

C'est à partir de cet outil qu'a été dressé le rapport 2012 de situation de la Ville de Metz en matière de développement durable.

Ce rapport répond ainsi aux exigences de la loi Grenelle 2 qui demande aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'établir un rapport annuel sur notre politique de développement durable et solidaire, mais il permet surtout à chacun d'apprécier les résultats sur la base d'éléments chiffrés et de mesurer le chemin qu'il reste à parcourir pour porter le changement vers un avenir durable. ■

Dominique Gros
Maire de Metz
Conseiller Général de la Moselle

SOMMAIRE

I	Metz et le développement durable	6		
11	La participation des acteurs et la transversalité	6	3.1.4 Promenades et jardins	13
12	Un pilotage organisé	6	3.1.5 Une agriculture maraîchère, biologique et locale	13
13	Une évaluation partagée	7		
II	Préservation de l'environnement et des ressources pour les générations futures	7	3.2 Lien social et solidarités	13
2.1	Lutte contre les changements climatiques	7	3.2.1 L'accès aux services municipaux	13
2.1.1	Le Plan Climat de Metz	7	3.2.2 Ville Internet	14
2.1.2	La mobilité durable	8	3.2.3 La lutte contre les discriminations	14
2.1.3	La sensibilisation et le conseil en énergie	9	3.2.4 Les solidarités	14
2.2	Développement de la nature en ville et protection des ressources naturelles	9	3.2.5 Le label <i>Bien vieillir, vivre ensemble</i>	15
2.2.1	L'eau potable	9		
2.2.2	La renaturation des berges de la Seille	9	3.3 Santé et lutte contre les risques	15
2.2.3	La biodiversité	9	3.3.1 Les ateliers Santé Ville	15
2.2.4	La gestion différenciée des espaces	9	3.3.2 Des défibrillateurs sur les pharmacies	15
2.3	Education à l'environnement et au développement durable	10	3.3.3 La prévention des risques majeurs	15
2.3.1	Le grand public	10		
2.3.2	Les enfants	11	IV La Ville de Metz, une collectivité responsable	16
III	Ville harmonieuse et vivre ensemble	12	4.1 Développer une politique responsable	16
3.1	Urbanisme durable	12	4.1.1 L'insertion des personnes sans emploi	16
3.1.1	Une maîtrise de l'étalement urbain	12	4.1.2 Le commerce équitable	16
3.1.2	Des logements certifiés	12		
3.1.3	La politique de logements	12	4.2 Exemplarité des services municipaux	17
3.1.4	Promenades et jardins	13	4.2.1 Le Plan de Déplacement Administration (PDA)	17
3.1.5	Une agriculture maraîchère, biologique et locale	13	4.2.2 Une démarche de management de l'environnement	17
			4.2.3 L'accessibilité aux personnes handicapées	17
			4.3 Gestion durable du patrimoine	18
			4.3.1 La rénovation du patrimoine communal	18
			4.3.2 L'isolation des bâtiments municipaux	18
			4.3.3 La construction en démarche Haute Qualité Environnementale (HQE)	18
			Conclusion : Les actions de la Ville de Metz au regard des cinq finalités du développement durable	18

PRÉAMBULE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN CONTEXTE FAVORABLE À METZ

Metz a souhaité faire du développement durable un axe politique fort, présent au cœur de ses politiques publiques, qu'il s'agisse d'aménagement urbain avec l'écoquartier des Coteaux de la Seille et la ZAC du Sansonnet, de déplacement avec Mettis et la réorganisation de l'ensemble du réseau de transport, d'énergie avec l'engagement en 2009 de la Ville dans la Convention des Maires qui vise à réduire de plus de 20 %, d'ici 2020, les émissions de CO₂ émises sur le territoire messin, etc.

Sur la base de ces grands enjeux, Metz a défini des orientations stratégiques pour structurer l'élaboration de son nouveau plan d'action en faveur du développement durable : l'Agenda 21. Adopté par le Conseil Municipal d'octobre 2011, il fixe un cadre clair, réaliste et cohérent à l'action ainsi que des objectifs à atteindre par la Ville dans ses domaines de compétence à court, moyen et long termes en tenant compte de plusieurs facteurs : la transversalité des enjeux, la cohérence des actions à mettre en œuvre et leur caractère opérationnel et pédagogique.

L'Agenda 21 s'inscrit naturellement dans des stratégies développées à l'échelle du territoire aussi bien au niveau du Plan Local d'Urbanisme (PLU), que du Programme Local de l'Habitat (PLH), que du Plan de Déplacement Urbain (PDU), et des solidarités avec le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). ■

I

METZ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs éléments guident la démarche de développement durable et solidaire de la Ville de Metz. Ils ont contribué à l'élaboration du nouvel Agenda 21 messin, adopté par le Conseil Municipal d'octobre 2011, à savoir :

- la participation des acteurs et la transversalité ;
- un pilotage organisé ;
- une évaluation partagée.

1.1

LA PARTICIPATION DES ACTEURS ET LA TRANSVERSALITÉ



Une importante phase de concertation, menée en 2011, a précédé l'élaboration des plans d'action en faveur du développement durable et solidaire : l'Agenda 21 et le Plan Climat de Metz. Trois publics cibles ont pris part à cette phase de concertation :

- les acteurs socio-professionnels (services de l'Etat, collectivités, associations, entreprises, etc.) ;
- les habitants (comités de quartiers et Messins volontaires) ;
- l'ensemble des services municipaux.

Afin de permettre un décloisonnement et la prise en compte d'une transversalité des enjeux, les thèmes de concertation proposés étaient les suivants :

- habiter et vivre à Metz ;
- se déplacer à Metz ;
- économiser l'énergie et préserver les ressources.

Les groupes de travail ont proposé des enjeux prioritaires pour Metz puis des pistes d'actions qui ont fait l'objet d'une analyse multicritère. Au final, une centaine de propositions d'actions a été établie, ce qui a permis de montrer la richesse d'une telle démarche et la volonté de l'ensemble des acteurs de mener des actions en faveur du développement durable et solidaire. C'est sur cette base que les services et les élus ont sélectionné les actions prioritaires à intégrer dans l'Agenda 21 messin.

L'Agenda 21 messin, adopté par le Conseil Municipal d'octobre 2011, fixe un cadre clair, réaliste et cohérent à l'action ainsi que des objectifs à atteindre par la Ville dans ses domaines de compétence à court, moyen et long termes.

Ce programme, élaboré sur la base d'une large concertation, est composé d'une cinquantaine d'actions phares regroupées sous trois axes stratégiques :

- être une collectivité exemplaire ;
- préserver l'environnement et les ressources pour les générations futures ;
- développer une ville harmonieuse et le vivre ensemble.

Il affirme la responsabilité, l'engagement et la mobilisation de la Ville de Metz en faveur des populations fragiles, de la préservation de l'environnement et de la protection des richesses patrimoniales pour les générations futures.

Il s'inscrit dans des stratégies développées à l'échelle du territoire dans les domaines de l'urbanisme, du logement, des déplacements, de la solidarité, etc.

Il matérialise le projet de territoire durable de la Ville de Metz au regard des cinq finalités du développement durable précisées dans le cadre de référence national des Agendas 21 et fixe des objectifs à atteindre.

Enfin, il prévoit l'élaboration d'un dispositif de suivi-évaluation pour analyser les résultats obtenus par sa mise en œuvre en matière de développement durable et solidaire.

1.2

UN PILOTAGE ORGANISÉ

Au sein de la Mission Mettis & Grands Projets, créée en 2009, la Mission développement durable et solidaire est chargée d'animer les projets transverses liés à la mise en œuvre de la politique de développement durable de la municipalité (Agenda 21, Plan Climat, etc.).

Sous la responsabilité de l'Adjoint délégué à l'écologie urbaine et au développement durable et solidaire, elle doit s'assurer de la prise en compte du développement dans l'ensemble des projets et activités des services. Elle doit également évaluer les actions déployées dans ce domaine et mesurer les progrès accomplis.

1.3

UNE ÉVALUATION PARTAGÉE

En partenariat avec la DREAL Lorraine et avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé (Sémaphores Territoires), quatre réunions ont été organisées avec les services municipaux sur l'évaluation "développement durable". A l'issue de ce travail, un dispositif de suivi-évaluation a été élaboré et



permettra d'établir, chaque année, le bilan de la collectivité en matière de développement durable et d'apprécier l'efficacité des politiques publiques qui sont menées. C'est sur la base de ce dispositif qu'a été établi le présent rapport. ■

II

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

2.1

LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La lutte contre les dérèglements climatiques constitue un enjeu majeur, c'est pourquoi, par délibération du Conseil Municipal de mai 2009, Metz s'est engagée, dans le cadre de la Convention des Maires, à réduire de plus de 20 %, d'ici 2020, les émissions de gaz à effet de serre au niveau de son territoire.

C'est sur cette base, et pour établir une stratégie d'action et d'adaptation au changement climatique, que le Plan Climat de Metz a été élaboré et adopté par le Conseil Municipal de décembre 2011.



2.1.1 LE PLAN CLIMAT DE METZ

Le bilan carbone :

Le diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre constitue la base de travail pour définir un scénario de réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un Plan Climat.

Périmètre concerné : territoire communal (123 000 habitants, 42 km²) et l'ensemble du patrimoine de la Ville de Metz.



Le Plan Climat de Metz constitue le volet "Climat" de l'Agenda 21 et comporte une vingtaine d'actions significatives pour réduire les consommations d'énergie fossile, développer les énergies non polluantes et renouvelables et aider les populations en précarité énergétique. Parmi ces actions majeures, on retrouve :

- Le développement des énergies renouvelables pour l'alimentation en énergie du territoire : avec la construction d'une Centrale Biomasse en 2012 et le recours à l'énergie solaire sur plusieurs bâtiments municipaux.

▼ En chiffres

- 1 100 m² de capteurs solaires photovoltaïques installés (atelier Poids lourds 100 m² et salle omnisports de la Grange-aux-Bois 1 000 m²)
- Soit 37 665 KWh produits annuellement
- 2 piscines équipées de 188 m² et 70 m² de capteurs solaires thermiques (Lothaire et Belletanche)
- Environ 40 tonnes de CO₂ évitées chaque année par les capteurs thermiques



- La création d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) : le METTIS qui contribuera à la préservation de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie.
- L'amélioration de l'éclairage public de la Ville afin de réduire les consommations tout en améliorant les installations existantes et en rationalisant la maintenance.

▼ En chiffres

- 1,5 million d'euros en investissement et environ 1 million d'euros en fonctionnement pour l'éclairage public
- 39,5 % de réduction de la puissance installée dans les rues concernées par les travaux de rénovation en 2011
- 20 tonnes de CO₂ évitées annuellement

▼ Au total :

- 68 km de pistes dédiées aux vélos soit 8 km de plus que l'objectif fixé
- 1 million d'euros alloués au Plan Vélo
- Environ 100 000 euros alloués aux associations pour la promotion et le développement de la pratique du vélo

- Une politique d'apaisement des vitesses dans les différents quartiers en développant des zones de rencontre et en généralisant les zones 30 :
 - **Les zones 30** ont été initiées en 2008 et permettent de modérer la vitesse. À 30 km/h, il y a moins de nuisances sonores, moins de pollution et moins d'accidents.

▼ En chiffres

- Près de 93 km de linéaire de zones 30
- 6 quartiers concernés : Devant-les-Ponts, Sablon, Centre-Ville, Bellecroix, Plantières, Queueu
- En 2011, aménagements dans 2 quartiers : Plantières et Queueu, coût des travaux : 300 000 euros
- Evolution du nombre d'accidents corporels : - 42 % entre 2008 et 2011

2.1.2 LA MOBILITÉ DURABLE

Le développement des modes de transport respectueux de l'environnement, l'apaisement des vitesses de circulation, sont autant d'objectifs poursuivis avec la mise en œuvre des projets suivants :

- Le Mettis, dont les travaux ont démarré en 2011, permettra une réorganisation du réseau de bus TAMM et invitera l'ensemble de la population intra-muros mais aussi extra-territoriale à développer de nouvelles pratiques de mobilité plus respectueuses de l'environnement et le développement de l'intermodalité.
- Le développement d'espaces piétons plus lisibles, plus sécurisés, agrandis et réaménagés pour garantir une bonne accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

▼ 2011 en chiffres

Surface de la zone piétonne : 280 000 m²

- Le Plan Vélo : l'objectif est de favoriser l'écomobilité en fournissant et en adaptant les infrastructures nécessaires et en facilitant le changement de mode de transport (pistes cyclables, stationnement vélo à proximité d'une station de bus ou d'un parking-relais...). Depuis 2008, ce sont 38 km d'itinéraires cyclables qui ont été réalisés.

- **Les zones de rencontre** créées en 2009 s'inscrivent dans la démarche des zones 30. Pour répondre aux enjeux de circulation et respecter tous les usagers, la vitesse est limitée à 20 km/h et le piéton est prioritaire.

▼ En chiffres

- 5 zones de rencontre : Place de Chambre, Place Saint Louis, Place Sainte Croix, Place Saint Martin, Place Saint Simplice
- Pour une surface totale de 20 000 m²



2.1.3 LA SENSIBILISATION ET LE CONSEIL EN ÉNERGIE



Conseiller de manière neutre et gratuite les Messins sur les questions d'efficacité énergétique et de rénovation durable du bâti constitue une nécessité pour permettre un changement profond des comportements.

A cet effet, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays Messin a été créée officiellement en octobre 2011 et abrite l'Espace Info Energie (EIE) de Metz. Partenaires : ADEME, Région Lorraine, Metz Métropole, Communauté de Communes Pays Orne Moselle, Communauté de Communes du Vernois, UEM, Gaz Réseau Distribution France, Metz Habitat Territoire, Bati-gère, Centre Communal d'Action Sociale de Metz, Association Technique Energie Environnement Lorraine.

▼ En chiffres

- Création de l'ALEC du Pays Messin en juillet 2011 dont le budget est de 130 000 euros (part Ville : 20 000 euros)
- Personnel : 1 directrice et 1 conseiller Info Energie
- Les actions de l'Espace Info Energie de Metz en 2011 : 804 contacts, 33 actions d'animations, 2 734 personnes sensibilisées

▼ En chiffres

- Budget de 3 millions d'euros d'investissement par an
- 55 compteurs et débitmètres installés sur le réseau
- 634 pré-localiseurs de fuites mobiles présents sur le réseau
- 579 fuites décelées et réparées
- Rendement du réseau d'eau potable de 83,2 % en 2011 (75 % en 2007)

2.2.2 LA RENATURATION DES BERGES DE LA SEILLE



La Ville de Metz assure, depuis de nombreuses années, l'entretien des berges des rivières qui la parcourent. Dans cette démarche environnementale, un programme de restauration et de renaturation des berges de la Seille, en concertation avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, est mené.

▼ En chiffres

Plus de 18 km de berges sur 44 km ont été restaurés

2.2

DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE EN VILLE ET PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES

2.2.1 L'EAU POTABLE

Afin de préserver les ressources naturelles pour les générations futures, la Ville de Metz a mis en œuvre un programme d'amélioration de son réseau d'eau potable et de lutte contre les fuites, basé sur trois éléments :

- un système de télé-relève contrôlant en continu les consommations ;
- une politique d'investissement pour le renouvellement du réseau d'eau potable ;
- un dispositif de gestion patrimoniale du réseau a été mis en place. Il prend en compte, sur une base de données cartographiée, le nombre des ruptures par rues, la nature des terrains par secteurs et la qualité des fontes des tuyaux.

2.2.3 LA BIODIVERSITÉ

La Ville de Metz dispose d'un patrimoine naturel très important qui doit être mieux connu pour pouvoir faire l'objet d'une gestion adaptée voire d'une protection dans certains cas. Ainsi, un premier inventaire de biodiversité a débuté en 2011 et doit s'achever en 2013. Cet inventaire contribuera à la constitution d'une Trame verte et bleue. Cette trame servira d'outil d'aménagement du territoire et devra permettre aux espèces animales (et végétales) de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer...



▼ En chiffres

222 espèces faunistiques identifiées dont 43 % possèdent un statut d'espèces protégées par la réglementation

2.2.4 LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES

En avril 2009, la Ville de Metz signait une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse afin de réduire la pollution due aux pesticides en zones urbaines.

L'abandon complet des produits chimiques est effectif pour le traitement des caniveaux et trottoirs. Concernant l'entretien des espaces verts, des techniques alternatives plus naturelles ont été progressivement développées avec la protection biologique intégrée, le désherbage thermique (gaz), le désherbage mécanique (décompacteur de sol), le désherbage manuel à la pioche, le paillage du sol, etc.

▼ En chiffres

95 % de réduction de l'usage des pesticides par rapport à 2008

Depuis janvier 2011, le Service des Espaces Verts de la Ville de Metz a formalisé la notion de "Gestion Différenciée" dans ses pratiques d'entretien des espaces verts. L'objectif est de proposer une gestion adaptée aux différents espaces de la ville tout en préservant la biodiversité.

▼ En chiffres

- 570 hectares d'espaces verts entretenus
- 5 classes de gestion définies
- 20 % des espaces verts gérés comme "jardins naturels"
- 12 % des espaces verts gérés comme "jardins sauvages"



▼ Le parc de la Seille en chiffres

- 20 hectares
- 2 800 arbres et arbustes et 28 000 plantes vivaces
- 6 km de promenades
- Une zone humide, une roselière, une lagune, une houblonnière, des prairies sèches

2.3

EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.3.1 LE GRAND PUBLIC

A. Des cycles de conférences biodiversité

Depuis 2010, la Ville de Metz a décidé d'organiser des cycles de conférences sur la biodiversité. En 2011, Année Internationale de la Forêt, six conférences accessibles tout public se sont déroulées au Cloître des Récollets. Elles avaient vocation à sensibiliser le public à la préservation de l'environnement et à une meilleure connaissance de la faune et de la flore.

▼ En chiffres

- 6 conférences sur la biodiversité
- Environ 300 personnes ont assisté aux conférences



B. La semaine du développement durable

Chaque année, à l'occasion de la Semaine du développement durable, la Ville de Metz propose plusieurs actions de sensibilisation du grand public au développement durable. L'année 2011 a vu la projection du film "Solutions locales pour un désordre global" de Coline Serreau au cinéma Caméo, suivi d'un débat.

▼ En chiffres

Environ 150 personnes ont assisté à la projection

C. La semaine de la mobilité et la Fête du Vélo

Pour mieux faire connaître les nouvelles mobilités, la Ville de Metz s'est associée à Metz Métropole lors du Village de la Mobilité du 16 au 22 septembre 2011. Le grand public a pu découvrir de nouveaux modes de transports pour aller travailler, faire ses courses ou simplement se promener.

La Fête du Vélo, organisée le dernier week-end de mai par l'association Metz à Vélo et Mob d'Emploi avec le soutien de la Ville de Metz, a été l'occasion de vendre ou d'acheter un vélo d'occasion lors de la bourse aux vélos organisée Place d'Armes. Des stands et des animations ont rythmé la journée pour découvrir le vélo sous toutes ses formes et une balade à vélo inédite, organisée par Metz à Vélo, a permis de partir à la découverte de la ville et de ses monuments historiques.

2.3.2 LES ENFANTS

Animations Nature et sensibilisations

Des animations Nature sont proposées par la Ville de Metz aux écoles messines chaque année. Ces animations, réalisées par l'association CPN Coquelicots, permettent de faire découvrir aux enfants leur environnement et les initier à la notion d'écosystème. En 2011, 36 classes élémentaires et de maternelles ont bénéficié des interventions de CPN Coquelicots sur le thème "La nature en photos : près de chez moi".

▼ En chiffres

Plus de 900 enfants ont participé aux animations

Le Rucher Ecole a été construit avec l'aide financière du Conseil Général, de la Ville de Metz, de l'Université et du Syndicat National d'Apiculture, le Syndicat des Apiculteurs de Metz, créé en 1939.

C'est un lieu d'échange, de partage et de savoir. Le Rucher Ecole existe depuis 1987 et accueille des scolaires, des centres aérés, des groupes, des associations et il forme chaque année une vingtaine de futurs apiculteurs.

C'est un outil pédagogique pour faire connaître le monde de l'abeille. Le syndicat fait découvrir l'apiculture en participant à des manifestations et expositions notamment à la Foire Internationale de Metz et à la marche populaire "la Cuculotinne" de Queuleu.

▼ En chiffres

- 639 élèves, soit 24 écoles de Metz, accueillis au Rucher Ecole
- 24 stagiaires formés à l'apiculture



Depuis 2009, des ruches ont fait leur apparition dans trois quartiers de Metz : le Sablon, Magny et Devant-les-Ponts, favorisant la biodiversité en ville. En 2011, ce sont 6 ruches qui abritent 180 000 abeilles.

Au cours de la semaine du développement durable, les enfants des écoles messines ont été invités à voir "Pol-len" au Caméo-Ariel, un film de Louie Schwartzberg qui raconte l'importance vitale des fleurs et des polliniseurs.

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) s'est également impliqué lors de cette semaine avec la réalisation d'un pictogramme représentant le développement durable.



▼ En chiffres

800 enfants ont assisté à la projection

Les élèves issus d'une quarantaine de classes de cours élémentaire ont relevé le défi du Challenge Piéton, en juin 2011. L'objectif : apprendre à se déplacer en milieu urbain en respectant les règles élémentaires du Code de la route.

▼ En chiffres

- Un itinéraire de 1 700 mètres à parcourir
- 700 enfants ont participé au challenge

Pendant la manifestation Metz Plage et dans le cadre d'une sensibilisation au respect de l'environnement, Somega a proposé aux enfants des animations ludiques et pédagogiques sur le tri des déchets. ■

▼ En chiffres

Environ 900 enfants sensibilisés au tri des déchets

III

VILLE HARMONIEUSE ET VIVRE ENSEMBLE

3.1

URBANISME DURABLE

3.1.1 UNE MAÎTRISE DE L'ÉTALEMENT URBAIN

La Ville de Metz souhaite lutter contre l'étalement urbain en densifiant la Ville. Le Quartier de l'Amphithéâtre, qui accueille déjà le Centre Pompidou-Metz, en est un exemple. Ce quartier vise à développer la ville sur d'anciennes friches industrielles dans une logique de densité, de mixité des fonctions et de qualité environnementale.

▼ En chiffres sur le quartier de l'Amphithéâtre

- Surface totale : 50 hectares dont 25 hectares de surface constructible
- Équipements : 34 000 m²
- Commerces : 50 000 m²
- Bureaux : 78 000 m²
- Logements : 140 000 m²

D'anciennes casernes et entrepôts militaires, situés le long du boulevard de Trèves, font actuellement l'objet d'une requalification. L'objectif est de rendre le quartier vivant grâce à une mixité des fonctions (commerces, bureaux, logements...).

▼ En chiffres

- Une galerie marchande de 5 500 m² et 6 000 m² de bureaux

3.1.2 DES LOGEMENTS CERTIFIÉS

Afin de garantir de bonnes performances environnementales des logements qui seront construits dans les nouveaux quartiers, la Ville de Metz exige des constructeurs dans les nouveaux quartiers (par exemple l'éco-quartier des Coteaux de la Seille) la délivrance de labels environnementaux.

En juin 2010, la Ville de Metz signe la convention CERQUAL en vue de la certification *Habitat & Environnement* et *NF Logement Démarche HQE* des logements de l'éco-quartier Les Coteaux de la Seille.

▼ En chiffres

- Les Coteaux de la Seille : 32 hectares de terrain
- 1 600 logements certifiés CERQUAL à terme
- 260 logements sur la première tranche en cours labellisés *BBC Effinergie*
- À terme, 20 % de logements sociaux



3.1.3 LA POLITIQUE DE LOGEMENTS

L'enjeu à Metz, inscrit dans le Programme Local pour l'Habitat pour la période 2011-2017, est de maintenir et de développer un parc de logements à bon marché et adapté aux besoins des ménages pour garantir le droit au logement, maintenir la mixité sociale et permettre aux ménages défavorisés ou modestes d'accéder au parc résidentiel.

▼ En chiffres

Près de 200 logements construits

Metz participe au programme national *Habiter Mieux* dans le cadre des Programmes d'Intérêt Général Habitat Dégradé de Metz et de Metz Métropole pour améliorer la qualité des logements existants.

▼ En chiffres

- Le parc privé potentiellement indigne est estimé à 1 900 logements sur Metz
- 100 000 euros par an sont alloués à la lutte contre l'habitat indigne et à la rénovation
- Objectif de 2009 : réhabiliter 250 logements en 3 ans
- 85 logements rénovés en 2011 contre 74 prévus initialement
- 160 logements rénovés depuis 2009

3.1.4 PROMENADES ET JARDINS

Une des priorités de la Ville consiste à développer la création d'espaces verts et de balades nature et à aménager des espaces dédiés à l'agriculture urbaine (jardins partagés et familiaux) dans l'ensemble des quartiers messins.

Le développement des jardins s'inscrit dans la politique municipale de solidarité avec l'objectif de développer le lien social, tout en permettant aux familles de réduire leurs dépenses alimentaires.

▼ En chiffres

- 2 jardins partagés créés (dans les quartiers de la Patrotte et Queuleu)
- 350 jardins familiaux existants
- Réouverture de sentiers et création d'un circuit de 5 km de balade au milieu des jardins de Queuleu
- 600 mètres de promenade supplémentaires en bordure de Seille à travers le quartier de Magny

L'introduction de fleurs sauvages dans les grandes pelouses des jardins de Metz amène de la couleur et du naturel au cœur des quartiers. Depuis 2008, cela représente 5 000 m² de prairies fleuries du printemps à l'automne à travers la ville.

200 000 bulbes à fleurs printanières ont été plantés en automne 2011 dans les jardins de Metz.

3.1.5 UNE AGRICULTURE MARAÎCHÈRE, BIOLOGIQUE ET LOCALE

La Ville favorise le développement de l'agriculture locale et biologique sur son territoire et soutient la sensibilisation aux pratiques respectueuses de l'environnement.

Le jardin partagé de Queuleu, avec l'association Semetzéou, organise des formations sur trois ans sur le jardinage biologique. Les séances sont ouvertes à tous, jardiniers débutants ou expérimentés.

▼ En chiffres

- 10 cours de jardinage biologiques organisés
- 25 participants

Une étude de sol a été menée, en 2011, afin de déterminer le potentiel pour développer le maraîchage sur la zone d'études des Hauts de Vallières, soit 10 hectares de terres potentiellement favorables à l'installation du maraîchage.

Depuis 2010, le concours de jardins écologiques *Côté cour, côté jardin* récompense les jardiniers ou les possesseurs de simples jardinières pour leur contribution à la bonne qualité de l'environnement des quartiers.

Ainsi sont distinguées les pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement.

La Ville de Metz soutient également le développement des AMAP sur son territoire ; les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne définissent un groupe de consommateurs et un producteur qui établissent entre eux un contrat dans lequel ils fixent la diversité et la quantité de denrées à produire pour la saison.

Le groupe de consommateurs et l'agriculteur se mettent également d'accord sur les méthodes agronomiques à employer, le prix du panier, le lieu et l'heure de la distribution périodique. On en compte deux à Metz, créées depuis 2008 : l'AMAP de Metz et l'AMAP Les petits légumes de METZ.

▼ En chiffres

2 AMAP à Metz

Enfin, en 2011, les restaurants scolaires se sont engagés à intégrer des produits locaux et des produits issus de l'agriculture biologique dans les menus.

▼ En chiffres

- 50 % des produits pour la restauration scolaire proviennent de l'agriculture locale lorraine
- Trois composantes bio sont intégrées chaque semaine dans les menus

3.2 LIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉS

3.2.1 L'ACCÈS AUX SERVICES MUNICIPAUX

Afin d'améliorer l'accueil et la proximité des services municipaux dans tous les quartiers, des travaux de réaménagement ont été programmés dans les mairies de Bellecroix, Patrotte et Borny. Les travaux d'aménagement des locaux de l'accueil du Pôle des Lauriers à Borny ont démarré en octobre 2011. Il s'agissait de reconfigurer, sur la base d'une extension, les locaux dévolus à l'accueil situés en rez-de-chaussée de l'immeuble et de revoir la signalétique afin de faciliter et de sécuriser la circulation au sein du Pôle des Lauriers.

▼ En chiffres

- Une mairie de quartier a fait l'objet d'aménagements : le Pôle des Lauriers, à Borny
- 50 m² supplémentaires d'accueil
- Budget : 332 488 euros

3.2.4 LES SOLIDARITÉS

Depuis 2008, la Ville de Metz s'est engagée, en partenariat avec l'association Envie d'Agir, dans une politique ambitieuse de soutien à l'initiative, à l'engagement et à la prise d'autonomie des jeunes, visant à encourager, à soutenir et à valoriser les projets innovants portés par les jeunes Messins de 11 à 30 ans.

Chaque année, le programme permet de soutenir près d'une cinquantaine de projets à travers ses deux dispositifs : "Projets Jeunes" et "Défi Jeunes" et l'attribution de bourses.

▼ En chiffres

- Les bourses Envie d'Agir se sont élevées à 30 000 euros et les bourses au permis de conduire à 40 000 euros
- 4 lauréates "Envie d'Agir", parrainées par Metz, sont parties en Cisjordanie pour un projet de solidarité



La Ville de Metz a été récompensée pour la cinquième année consécutive par la plus haute distinction du label *Villes Internet* (Metz "Ville Internet 5@") qui assure l'accès, pour tous, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, à toutes les démarches administratives (recherche d'emploi, etc.).

Outre le projet du paiement du stationnement par téléphone portable, des améliorations remarquables ont été réalisées sur le web municipal, qu'il s'agisse de la démocratie participative, de la communication événementielle ou de l'information sur les grands chantiers urbanistiques (la retransmission audio des séances du conseil municipal, l'agenda du Maire en ligne, la rubrique "Les 12 Travaux de Metz", le forum "Printemps des Citoyens" et le tchat avec les élus...).

3.2.3 LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Depuis 2009, la Municipalité s'est engagée à développer et à animer un Plan territorial de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations (PPLCD) avec le soutien de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE). En novembre 2011, la Ville de Metz organisait le "Novembre de l'Égalité" avec l'ACSE. Cette action, organisée dans le cadre des 10 ans de la loi du 16 novembre 2001, luttant contre les discriminations, visait la prise de conscience face aux différentes formes de discriminations.

▼ En chiffres

- 5 conférences sur l'égalité des sexes, le handicap...
- 4 expositions sur la discrimination des femmes, l'homosexualité...
- 1 projection sur l'histoire des Noirs en France



▼ En chiffres

- Près 10 400 personnes reçues
- 2 163 aides octroyées

Quelques exemples d'actions :

- Le Pass Metz Loisirs, créé en 2010, permet aux enfants messins âgés de 4 à 12 ans de bénéficier d'une aide financière pour la pratique d'activités sportives, culturelles ou de loisirs dispensées par les associations et structures locales conventionnées.
- Un soutien aux foyers messins en difficulté à travers des aides et des sensibilisations.

▼ En chiffres

- 1 466 utilisateurs du Pass Metz Loisirs en 2011
- 150 000 euros de budget
- 313 aides à l'énergie soit 50 000 euros au total en 2011
- 2 actions collectives sur la question de la maîtrise de l'énergie
- 178 jeunes bénéficiaires du "coup de pouce" logement
- 1 466 enfants ayant bénéficié de l'action "un mois de cantine gratuit"

3.2.5 LE LABEL BIEN VIEILLIR, VIVRE ENSEMBLE

En 2010, la Ville de Metz a obtenu le label *Bien vieillir, vivre ensemble* qui consiste à préparer sur cinq ans le développement futur de la Ville de Metz en prenant pleinement en compte le vieillissement de la population.



Les troisièmes assises Seniors à Metz, ancrées dans le cadre du label national, ont eu lieu en octobre 2011 et portaient sur le thème "Des besoins des seniors dans l'habitat et l'aménagement urbain". Dans une logique de "mieux vivre ensemble", un *Guide de bonnes pratiques du bien vieillir à Metz* a été élaboré et distribué lors des troisièmes assises Seniors. Il vise le domaine de l'aménagement urbain et de l'habitat et envisage la labellisation HQV (Haute Qualité Vieillissement) dans de nouvelles constructions.

3.3

SANTÉ ET LUTTE CONTRE LES RISQUES

3.3.1 LES ATELIERS SANTÉ VILLE



Dans le domaine de la santé, la Ville de Metz souhaite jouer pleinement son rôle en matière de prévention avec la mise en place d'ateliers Santé auprès des populations fragiles afin de favoriser un meilleur accès aux soins.

Les ateliers Santé Ville, développés à partir de l'année 2000 dans le cadre des volets Santé de la politique de la Ville et de la loi de lutte contre les exclusions, ont pour objet de fournir le cadre opérationnel d'une démarche territoriale pour le développement de projets locaux de santé. L'ASV, pourvu d'une fonction d'animation locale, vise, dans un premier temps, à identifier au niveau local les besoins spécifiques des publics en situation de vulnérabilité ainsi que l'ensemble des déterminants qui seraient susceptibles d'influer sur l'état de santé des habitants (habitat, logement, emploi, éducation, ressources, etc.) et, ensuite, à apporter une aide et des recours aux habitants.

▼ En chiffres

- 400 heures d'animation des ateliers Santé Ville, soit le double par rapport aux années 2009 et 2010
- 2 100 participants aux ateliers

3.3.2 DES DÉFIBRILLATEURS SUR LES PHARMACIES

La lutte contre les maladies cardiovasculaires, qui représentent la première cause de décès des Messins (+ 20 % par rapport à l'ensemble des Français), constitue également une action majeure avec la mise en place de défibrillateurs en façade des pharmacies pour en favoriser l'accès, et l'organisation de formations aux gestes de premiers secours pour les personnels de pharmacie qui devrait être étendue à la population.

C'est sur la base d'une charte de partenariat passée avec l'ordre régional et le syndicat départemental, et d'une convention individuelle avec chaque pharmacien volontaire, que les défibrillateurs ont été installés.



▼ En chiffres

- 68 défibrillateurs installés au total en 2011
- Personnes formées à leur utilisation : 165 au total en 2011
- Budget : 3 000 euros

3.3.3 LA PRÉVENTION DES RISQUES Majeurs

En 2010, un système d'alerte automatisé de la population en cas de risques majeurs a été mis en place.

Il permet de contacter directement et rapidement les Messins pour les alerter d'un danger potentiel ou pour leur transmettre des informations préventives ou pratiques (inondations, pollution majeure, événement météorologique...) comme lancer une alerte ciblée dans un périmètre donné grâce à un géo-référencement ou les alerter par téléphone (ou SMS). ■

▼ En chiffres

- 100 % de personnes couvertes par le système d'alerte
- Budget alloué : 4 000 € TTC/an (pendant 3 ans)

IV

LA VILLE DE METZ, UNE COLLECTIVITÉ RESPONSABLE

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville de Metz s'est engagée à développer une politique responsable au travers d'une démarche d'éco-responsabilité.

L'objectif consiste à démontrer l'exemplarité de la municipalité dans le fonctionnement de ses services et tout particulièrement dans le domaine de la protection de l'environnement.

La démarche s'appuie sur un diagnostic initial réalisé par la Mission développement durable et solidaire sur les thèmes majeurs (eau, énergie, déchets, déplacements, achats, etc.), ainsi que sur la mise en place d'une politique responsable.

Metz souhaite également être une collectivité exemplaire en favorisant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et en développant l'achat responsable.

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE RESPONSABLE

4.1.1 L'INSERTION DES PERSONNES SANS EMPLOI

L'insertion de personnes éloignées de l'emploi dans les services municipaux constitue une priorité pour la Ville de Metz au travers, notamment, de chantiers d'insertion et d'ateliers jeunes, avec l'embauche de contrats aidés au sein des services municipaux (espaces verts, accueil, restauration voirie, etc.).

La Ville de Metz dispose de l'agrément des services de l'Etat en qualité de structure IAE (Insertion par l'Activité Economique).

A ce titre, elle développe l'accompagnement professionnel et social des personnes éloignées de l'emploi et a signé une convention avec la Protection Judiciaire de la jeunesse au printemps 2011 pour intégrer de jeunes délinquants (13-18 ans) sous tutelle judiciaire dans des chantiers de rénovation de biens publics, comme l'entretien des espaces verts et des serres de la Ville, etc.

Aussi, depuis septembre 2011, la Ville de Metz a initié les clauses sociales dans les marchés publics concernant les grandes opérations de rénovation urbaine (notamment les travaux liés au Mettis et l'opération urbaine du Grand Domaine qui accueillera la future Salle des Musiques).

▼ En chiffres

- Un budget de 624 417 euros
- 49 contrats aidés
- 1 286 heures de clauses sociales dans les marchés publics
- 829 heures de clauses sociales pour les travaux Mettis

4.1.2 LE COMMERCE ÉQUITABLE

Le commerce équitable vise à redonner à l'Homme une place centrale dans les échanges internationaux. Il s'agit de fournir les moyens à des producteurs de pays en voie de développement de bénéficier des échanges commerciaux et de pouvoir en vivre.

Le commerce équitable s'appuie sur quelques principes : une rémunération juste, un soutien aux organisations de producteurs, le respect de l'environnement et une plus grande transparence des filières pour le consommateur final.

La Ville envisage de s'engager dans la campagne *Territoires de commerce équitable* pour généraliser l'utilisation de produits équitables lors des réunions (café, thé, jus...), intégrer un volet "commerce équitable" dans certains de ses marchés, sensibiliser aux enjeux du commerce équitable le grand public, les scolaires et les organisations de son territoire dans le cadre d'expositions, de manifestations, d'animations.



4.2

EXEMPLARITÉ DES SERVICES MUNICIPAUX

4.2.1 LE PLAN DE DÉPLACEMENT ADMINISTRATION (PDA)

Le PDA a pour objectif de favoriser l'utilisation des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle, pour les déplacements liés aux activités professionnelles et aux déplacements domicile-travail. Une vingtaine d'actions permettant de favoriser l'utilisation des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle ont été mises en place afin d'améliorer les conditions d'accueil des cyclistes sur les sites, participer financièrement aux frais d'abonnement des agents aux transports en commun et aux services publics de locations de vélos, faciliter la mise en relation des covoitureurs potentiels, mettre à disposition des vélos de service...

▼ En chiffres

- 17 vélos standard mis à disposition des agents
- 5 vélos électriques
- 2 vélos de services attribués au service Courrier
- 659 agents ont bénéficié du remboursement partiel de leur abonnement de transport
- 22 000 euros de budget alloué au dispositif de remboursement

4.2.2 UNE DÉMARCHE DE MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT



A ce jour, le Pôle Patrimoine bâti et logistique technique (anciennement Centre Technique Municipal) est certifié ISO 14 001, depuis 2006. La certification ISO 14 001 est une norme internationale s'appliquant à tous les types d'organisations et qui repose sur le concept de l'amélioration continue des performances environnementales. Avec la mise en place d'un véritable système de management de l'environnement, ce Pôle est exemplaire dans la réduction de ses impacts en matière d'environnement. L'ensemble des Pôles techniques regroupés au sein de la Direction Générale des Services Techniques va être progressivement intégré dans le périmètre de certification.

▼ En chiffres

- 4 services certifiés : parc auto, manifestations et festivités, entretien bâtiments, signalisation et régulation du trafic
- Environ 200 agents concernés par la certification

4.2.3 L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

L'objectif de la commune est de renforcer l'accueil des personnes handicapées dans les différents services et lors des manifestations. Un plan d'action pluriannuel a également été établi, fin 2011, afin de rendre accessible par quartier et en fonction des besoins les bâtiments municipaux recevant du public. Des actions systématiques sont également menées lors de travaux de voirie et d'aménagement d'espaces publics.

▼ En chiffres

- 4 aménagements locaux en faveur de l'accessibilité : vestiaires ES Metz, UL Plantières et stade Dezavelle, self du groupe scolaire Les Isles
- 10 passages piétons équipés de feux sonores
- 3 places de stationnement pour personnes handicapées mises aux normes
- 112 mises aux normes de bordures de passage piéton

Au-delà de l'exemplarité dans les services municipaux, ce sont tous les endroits publics que la Ville de Metz cherche à rendre accessibles. D'ailleurs, le prix de "l'accessibilité de la ville" de l'APAJH a distingué Metz pour les actions menées par la Mission Handicap. L'Office de Tourisme de Metz a également obtenu, en 2005, le label *Tourisme et Handicap*, renouvelé en 2009 pour la qualité du service et le développement d'une offre touristique adaptée aux touristes en situation de handicap.

▼ En chiffres

2 organismes labellisés *Tourisme et Handicap* : le FRAC Lorraine et l'Office de Tourisme



4.3

GESTION DURABLE DU PATRIMOINE

4.3.1 LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Un programme pluriannuel de rénovation thermique des principaux bâtiments municipaux consommateurs d'énergie a été lancé, notamment la rénovation thermique de complexes sportifs et piscines municipales.

Parallèlement, une politique globale d'optimisation des dépenses énergétiques est menée avec le développement du réseau de chaleur, la rénovation des chaufferies et la suppression de la totalité des chaufferies au fioul.

▼ En chiffres

- 6 bâtiments ayant bénéficié de travaux d'efficacité énergétique pour un montant de 320 000 euros
- Entre 2008 et 2011 : 5,5 % d'économies d'énergie sur les bâtiments municipaux
- 3 chaufferies fioul supprimées et remplacées par des chaufferies gaz et 2 chaufferies gaz raccordées au chauffage urbain (piscine Lothaire et école Sainte-Thérèse)
- Part du fioul dans les consommations d'énergie de la ville inférieure à 1 %
- Part de l'électricité dans les consommations de chauffage égale à 1,5 %

4.3.2 L'ISOLATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

L'isolation des bâtiments municipaux énergivores est engagée avec notamment des travaux de rénovation tels que le remplacement des menuiseries ou l'isolation de toitures.

▼ En chiffres

- 3 opérations d'efficacité énergétique menées : groupe scolaire Les Isles, primaire Château Aumiot et complexe municipal du Sablon
- Coût des opérations : 408 500 euros

4.3.3 LA CONSTRUCTION EN DÉMARCHE HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE (HQE)

Une démarche Haute Qualité Environnementale a été mise en place sur le complexe sportif de la Grange-aux-Bois, ouvert en octobre 2010.

Le complexe favorise les matériaux naturels, l'isolation par l'extérieur et la lumière naturelle. Enfin, des panneaux photovoltaïques couvrent la toiture.

▼ En chiffres

- 44 000 kWh de production électrique annuelle
- Surface du bâtiment : 2 457 m²
- Bâtiment à très haute performance énergétique (THPE) : 80 kWhep/m²

Au cœur du Quartier de l'Amphithéâtre, le CCAS de la Ville de Metz s'engage dans une démarche de certification Haute Qualité Environnementale sur un projet de Maison de l'Enfance. Cette nouvelle structure regroupera un multi-accueil de 60 places et une ludothèque, destinée à être un lieu d'éveil artistique et culturel. Sa vocation sera de soutenir les échanges entre parents, enfants et aînés, grâce à des activités créatives et ludiques. Cet équipement complétera les 675 places actuellement gérées par le CCAS de la Ville de Metz, en améliorant l'offre sur ce secteur en pleine urbanisation. Son ouverture est prévue en 2014.



▼ Conclusion

LES ACTIONS DE LA VILLE DE METZ AU REGARD DES CINQ FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable, adopté en juillet 2006, a donné une définition commune aux Agendas 21 locaux et rappelle que le développement durable poursuit cinq finalités essentielles :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

A travers son Agenda 21, la Ville de Metz a intégré ces finalités en faveur du développement durable et solidaire. Toutes les actions présentées dans ce rapport se réfèrent à une ou plusieurs finalités de développement durable précisées dans le cadre de référence national des Agendas 21. Le tableau récapitulatif joint en annexe met en évidence les finalités auxquelles appartiennent chacune des actions. ■



Conception Mission développement durable et solidaire

Réalisation Avantmidi.fr

Illustrations Ville de Metz, Christian Legay et Marc Royer, Metz Métropole, Attica, Agence Panerai, Cabinet Paulin-Mariotti, Shutterstock

Date Octobre 2012

Contact / Information Mission développement durable et solidaire / 03 87 34 57 00